

**Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne**

DOSSIER DE PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE

**PROMOTION INTERNE AU CHOIX
DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

Date limite d'envoi du dossier complet

Vendredi 1^{er} avril 2022 (Cachet de la poste faisant foi)

Passé ce délai, le dossier ne sera pas traité



Les dossiers pour la promotion interne 2022 devront être
EXCLUSIVEMENT ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE au CDG 31.

Les dossiers incomplets, mal remplis, arrivés hors délai ou arrivés par mél
ne seront pas pris en compte.

**Les agents qui ne sont pas à jour de leurs obligations de formation
de professionnalisation ne pourront pas être inscrits sur la liste d'aptitude**

COLLECTIVITÉ(S).....

Renseignements concernant le fonctionnaire

NOM de naissance..... NOM d'usage.....

Prénom(s)

Date de naissance Lieu de naissance

Nom du département ou pays de naissance.....

FONCTION PUBLIQUE	Date d'entrée en qualité de fonctionnaire stagiaire/titulaire	Date d'entrée en qualité d'agent contractuel
*Joindre impérativement l'arrêté de stage ou 1 ^{er} contrat		
Dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) *		
Dans la Fonction Publique d'État (FPE) *		
Dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH) *		

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 01/01/2022	Grade détenu *	Échelon atteint *
*Joindre impérativement le dernier arrêté (grade/échelon)

Réserve au CDG

Dossier arrivé au CDG Par courrier
Le.....

AR Envoyé
Le.....

Par courrier

Acquis de l'expérience professionnelle retracant le parcours et la motivation de l'agent

Ancienneté de service dans la Fonction Publique en qualité de FONCTIONNAIRE (FPT-FPE-FPH)

- 1 Lister les différents grades depuis l'entrée dans la Fonction Publique en qualité de stagiaire (FPT/FPE/FPH) en précisant le mode d'accès (direct, concours, promotion interne, avancement de grade, détachement, intégration) la date et la quotité horaire**

TOTAL ancienneté en qualité de fonctionnaire au 01/01/ 2022

- 2** Lister les périodes de congé parental en précisant les dates et la durée totale pour chacune des périodes

2 A Périodes de CP (FPT-FPE-FPH)	Congé parental (CP) Joindre impérativement les arrêtés	2 B Calcul suivant les périodes en fonction de la réglementation
Du au	Réglementation en vigueur pour calcul 2B Congé parental accordé <u>avant</u> le 01/04/2012 : 100 % à déduire, renouvellements accordés après le 01/10/2012 50 % à déduire.
Du au	Congé parental débuté <u>entre</u> le 01/04/2012 et le 30/09/2012 : déduire les 6 premiers mois puis conserver à 100 % les 6 mois suivants et déduire 50 % sur les périodes suivantes.
Du au	Congé parental débuté <u>après</u> le 1^{er} octobre 2012 : ne pas déduire la première année puis déduire 50 % sur les périodes suivantes.
Du au	Congé parental débuté <u>après</u> le 08/08/2019 : ne pas déduire les 5 premières années.
2 Total des périodes (voir les arrêtés) Pour le calcul des critères en page 4	► TOTAUX ►	2 B Total à conserver (selon réglementation) Pour calcul des conditions statutaires p.3
.....
.....

Promotion interne au choix de technicien

- ③ Lister les différentes **positions statutaires** et **périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération** (FPT/FPE/FPH) en précisant les dates et les durées pour chacune des périodes (*disponibilité, exclusion temporaire...*) :

Disponibilité, exclusion temporaire... Joindre impérativement les arrêtés (FPT-FPE-FPH)	Dates	Total à déduire
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
TOTAL ③		

- ④ Lister les différents emplois / grades occupés en qualité d'agent contractuel de droit public (FPT/FPE/FPH)

Ancienneté de service en qualité d'agent CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (FPT-FPE-FPH)		
<input type="checkbox"/> OUI	État récapitulatif à remplir par l'autorité territoriale (document joint en annexe) ET Joindre impérativement les contrats, les arrêtés, les attestations employeurs ou autres justificatifs indiquant les dates précises pour chaque période d'emploi	NON <input type="checkbox"/>
TOTAL (État récapitulatif) ④		

Les conditions statutaires s'apprécient au 1^{er} janvier de l'année de l'établissement de la liste d'aptitude (art. 21 décret n° 2013-593 du 05/07/2013) **soit au 01/01/2022**

TOTAL DES SERVICES EFFECTIFS :

Conditions n° 1 (art. 7 1^o décret n° 2010-1357 du 09/11/2010 modifié)

- ⊕ Appartenir au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- ⊕ Être titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- ⊕ 10 ans au moins de services effectifs dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat **au 01/01/2022** :

1 – 2 B – 3 =

Dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique **au 01/01/2022**
(déduire les positions statutaires et périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération)

=

Conditions n° 2 (art. 7 1^o décret n° 2010-1357 du 09/11/2010 modifié)

- ⊕ Appartenir au cadre d'emplois des agents de maîtrise
- ⊕ 8 ans au moins de services effectifs dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat **au 01/01/2022** :

1 – 2 B – 3 =

Dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique **au 01/01/2022**
(déduire les positions statutaires et périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération)

=

Promotion interne au choix de technicien

Ancienneté en qualité d'agent public au 01/01/2022 (à reporter dans le tableau des critères page 8) :

Si pas de congé parental ou < à 5 ans = **1 + 4 - 3 =**

Si durée congé parental ≥ à 5 ans = **1 - (2 A - 5 ans) + 4 - 3 =**

BONUS : expérience professionnelle pour certaines missions secondaires en qualité d'agent public

Missions secondaires exercées par le fonctionnaire

Joindre impérativement les attestations, contrats, arrêtés...

Tuteur de stage.....	Du au
Formateur dans la FP ou jury de concours.....	Du au
Mandat syndical ou électif.....	Du au

Expérience professionnelle dans le SECTEUR PRIVÉ

Emplois occupés

(salarié, libéral, contrat aidé, contrat associatif, contrat d'apprentissage...)

OUI **État récapitulatif** à remplir par l'autorité territoriale (document joint en annexe)

ET

Joindre impérativement les contrats, les attestations employeurs
ou autres justificatifs indiquant les dates précises pour chaque période d'emploi

NON

TOTAL (État récapitulatif)

BONUS engagement citoyen : activités bénévoles ou de volontariat listées à l'article L.5151-9 du code du travail dans les conditions énoncées à l'article D5151-14 du code du travail

Préciser l'activité exercée de bénévolat ou de volontariat

Du au

**Attestation sur l'honneur, ci-jointe en annexe,
à faire remplir obligatoirement par l'agent et
à joindre impérativement au dossier**

**Pour les activités de bénévolat associatif,
attestation ci-jointe en annexe, à faire remplir
obligatoirement par l'association et à joindre
impérativement au dossier**

Promotion interne au choix de technicien

	OUI	Date	NON
Mode d'accès au cadre d'emplois actuel par concours Joindre impérativement l'arrêté de nomination correspondant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le fonctionnaire a-t-il déjà bénéficié d'une promotion interne au cours de sa carrière ? Joindre impérativement l'arrêté de nomination correspondant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le fonctionnaire a-t-il bénéficié d'une promotion interne avec examen professionnel depuis plus de 10 ans ? Joindre impérativement l'arrêté de nomination correspondant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le fonctionnaire a-t-il été déclaré admissible au concours de technicien (obtention de l'écrit) depuis moins de 5 ans ? Joindre impérativement attestation d'admissibilité ou courrier de convocation aux épreuves orales ou relevé de notes	<input type="checkbox"/>	Jury d'admissibilité le	<input type="checkbox"/>

DIPLOMES

Joindre impérativement la copie du diplôme le plus élevé ou attestation délivrée par l'académie ou relevé de notes

<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Niveau 6 et plus (Licence, Maîtrise, Master, doctorat...) Niveau 4 et 5 (BAC, BTS, DEUST, DUT...) Niveau 3 (CAP /BEP...)	NON <input type="checkbox"/>
--	---	--

PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS (depuis moins de 5 ans au 01/01/2022)

Préparation au concours de technicien Joindre impérativement l'attestation de formation au concours	OUI <input type="checkbox"/>	Le.....	NON <input type="checkbox"/>

Promotion interne au choix de technicien

FORMATIONS SUIVIES ENTRE LE 01/01/2017 et le 01/01/2022 (CNFPT et Hors CNFPT)

11 jours maximum (1 journée = 6 heures)

Joindre attestation(s) OU justificatif(s) de l'organisme de formation (si complet/annulation)

Formations professionnelles tout au long de la carrière en qualité d'agent public y compris Formations syndicales, colloques, séminaires, conférences



Les agents qui ne sont pas à jour de leurs obligations de formation de professionnalisation tout au long de la carrière ne pourront pas être inscrits sur la liste d'aptitude

2 jours obligatoires avec attestation ou dispense CNFPT

<u>Périodes de formation</u> (hors formations d'intégration)	<u>Indiquer</u> Nombre d'heures ou de jours effectués	<u>Indiquer</u> 1 - CNFPT 2 - dispense CNFPT 3 - Autre organisme	<u>Formation non réalisée</u> suite à son annulation par l'organisme formateur
Joindre impérativement les attestations CNFPT ou les dispenses délivrées par le CNFPT et éventuellement les justificatifs fournis par les autres organismes de formation			
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
Du au	<input type="checkbox"/>
TOTAL (11 jours maximum dont 2 jours obligatoires CNFPT)

AGENT EN DÉCHARGE D'ACTIVITE DE SERVICE OU MIS A DISPOSITION D'UNE ORGANISATION SYNDICALE (de 70 % à 100 % d'un service à temps plein)

OUI	<p>Si oui évaluer les acquis de l'expérience professionnelle y compris ceux résultant de l'activité syndicale sur 20 points maximum (tableau des critères page 8)</p> <p>Joindre impérativement</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Copie du compte-rendu de l'entretien annuel d'accompagnement 2021Ou<input type="checkbox"/> Copie du compte-rendu de l'entretien annuel de suivi 2021	NON
------------	--	------------

Valeur professionnelle de l'agent

Position hiérarchique de l'agent

Cocher **une seule case** et joindre impérativement l'**organigramme**

- Responsabilité d'une collectivité, d'un établissement public ou assimilé
- Mission d'expertise ou encadrement d'une équipe ou responsabilité d'un service
- Aide à la décision
- Sans objet

Ordre de priorité du dossier de l'agent

Nombre de dossiers proposés.....

Pour le grade de technicien

Ordre de priorité du dossier.....

si plusieurs dossiers proposés pour le grade de technicien

Nombre de présentations consécutives du dossier du fonctionnaire remplissant les conditions statutaires pour l'accès au grade de technicien (dossier conforme)

Pour chaque année de présentation, joindre impérativement le courrier du CDG indiquant que l'agent n'a pas été retenu

Dossier présenté en **2022** année non comptabilisée

- | | | |
|--------------------------------|-------|---|
| 1 - Dossier présenté en | | (conditions statutaires remplies et dossier conforme) |
| 2 - Dossier présenté en | | (conditions statutaires remplies et dossier conforme) |
| 3 - Dossier présenté en | | (conditions statutaires remplies et dossier conforme) |
| 4 - Dossier présenté en | | (conditions statutaires remplies et dossier conforme) |

Aptitude à occuper des responsabilités d'un niveau plus élevé

OUI

NON

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (joindre copie compte-rendu 2021)

**Ne concerne pas les agents en décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale
(de 70 % à 100 % d'un service à temps plein)**

Compétences	Points attribués 5 points maximum Pour chaque compétence
Résultats professionnels et réalisation des objectifs
Compétences professionnelles et techniques
Compétences relationnelles
Capacités d'encadrement ou d'expertise
TOTAL à reporter page 9	

Promotion interne au choix de technicien

CRITÈRES APPLIQUÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE

(Lignes directrices de gestion du 27/05/2021)



Une même collectivité ne peut pas bénéficier de plus de 50 % des postes dégagés

Acquis de l'expérience professionnelle retraçant le parcours et la motivation de l'agent

CRITÈRES	MODALITÉ DE PRISE EN COMPTE	COTATION	POINTS ACQUIS
Ancienneté en qualité d'agent public (années en qualité de fonctionnaire et de contractuel de droit public avec prise en compte des périodes de congé parental dans la limite de 5 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 15 ans..... ▪ De 15 à 25 ans..... ▪ De plus de 25 ans à 30 ans..... ▪ Plus de 30 ans..... 	5 points 10 points 15 points 20 points
Bonus : reconnaissance de l'expérience professionnelle pour certaines missions secondaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tuteur de stage, maître d'apprentissage..... ▪ Formateur dans la FP ou jury de concours..... ▪ Mandat syndical ou électif 	1 point 1 point 1 point
Expérience professionnelle dans le secteur privé (salarié, libéral, contrats aidés, associatif, contrat d'apprentissage)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 5 ans..... ▪ De 5 à 15 ans..... ▪ Plus de 15 ans..... 	1 point 2 points 5 points
Bonus engagement citoyen : activités bénévoles ou de volontariat listées à l'article L. 5151-9 du code du travail dans les conditions énoncées à l'article D5151-14 du code du travail (<i>En annexe : attestation sur l'honneur à faire compléter par l'agent et attestation à faire compléter par l'association</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si une activité exercée..... 	1 point maximum
Promotion interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune promotion interne..... ▪ Promotion interne avec examen professionnel (depuis plus de 10 ans)..... 	5 points 2 points
Mode d'accès dans le cadre d'emplois actuel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par concours..... 	5 points
Admissibilité au concours de technicien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Admissibilité depuis moins de 5 ans..... 	5 points
Dernier grade du cadre d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dernier grade du cadre d'emplois..... 	5 points
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau 6 et plus (Licence, Maîtrise, Master, doctorat...)..... ▪ Niveau 4 et 5 (BAC, BTS, DEUST, DUT ...)... ▪ Niveau 3 (CAP /BEP...)..... 	3 points 2 points 1 point
Sur les 5 dernières années et en qualité d'agent public : suivi d'une formation professionnelle tout au long de la carrière (hormis les formations d'intégration) ou inscription à une formation n'ayant pu être réalisée du fait de son annulation par l'organisme de formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 jours de formation..... ▪ 5 à 10 jours de formation..... ▪ A partir de 11 jours de formation 	2 points 3 points 4 points
Préparation au concours de technicien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation suivie et terminée depuis moins de 5 ans..... 	2 points
Acquis de l'expérience professionnelle y compris ceux résultant de l'activité syndicale	<p style="color: red;">Concerne uniquement les agents en décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale (de 70 % à 100 % d'un service à temps plein).</p>	20 points maximum

Promotion interne au choix de technicien

Valeur professionnelle de l'agent			
CRITÈRES	MODALITÉ DE PRISE EN COMPTE	COTATION	POINTS ACQUIS
Position hiérarchique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilité d'une collectivité, d'un établissement public ou assimilé ▪ Mission d'expertise ou encadrement d'une équipe ou responsabilité d'un service..... ▪ Aide à la décision..... ▪ Sans objet..... 	6 points 4 points 2 points 0 point
Ordre de priorité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un seul agent proposé..... ▪ Si plusieurs agents proposés <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} agent..... - 2^e agent..... - 3^e agent..... - au-delà de 3 agents proposés..... 	5 points 5 points 3 points 1 point 0 point
Nombre de présentations consécutives du dossier du fonctionnaire remplissant les conditions statutaires pour l'accès au grade de technicien (dossier conforme)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A compter de la 2^{ème} année de présentation du dossier..... 	1 point par an dans la limite de 4 points
Aptitude à occuper des responsabilités d'un niveau plus élevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Oui..... ▪ Non..... 	5 points 0 point
Compte-rendu de l'entretien professionnel	<p style="color: red;">Ne concerne pas les agents en décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale (de 70 % à 100 % d'un service à temps plein)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p style="color: red;">Reporter le total des 4 compétences (page 7) (20 points maximum)</p>		Reporter les points attribués p. 7
		De 0 à 5 points De 0 à 5 points De 0 à 5 points De 0 à 5 points
		
TOTAL des points acquis par l'agent		

Fait à
Le/...../.....

Cachet et Signature de(s) l'Autorité(s) Territoriale(s)



DOSSIER DE PROMOTION INTERNE**Technicien territorial****RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR****Cocher les cases des pièces fournies**

- Arrêté de nomination stagiaire dans la Fonction Publique (Territoriale - d'Etat - Hospitalière)
- Arrêtés relatifs à la situation administrative de l'agent au 1^{er} janvier 2022 (grade/échelon/fonctions)
- Arrêtés de nomination dans les différents grades depuis l'entrée dans la Fonction Publique (stagiaire) (*accès direct, concours, promotion interne, avancement de grade, détachement, intégration*)
- Justificatifs relatifs à nomination après concours, examen professionnel ou promotion interne si ces informations ne sont pas mentionnées dans l'arrêté de nomination (*listes d'aptitude, attestations de réussite, courriers...*)
- Arrêtés relatifs aux positions statutaires et/ou périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération dont l'agent a bénéficié au cours de sa carrière (*congé parental, disponibilité, détachement...*)
- État récapitulatif des services en qualité de contractuel de droit public complété et signé par l'autorité territoriale avec les justificatifs indiquant les dates précises d'activité (*ancienneté en qualité de contractuel de droit public*)
- Contrat(s), attestation(s), arrêté(s) pour justifier des missions secondaires en qualité d'agent public
- État récapitulatif des périodes travaillées dans le secteur privé, complété et signé par l'autorité territoriale avec les contrats, les attestations ou certificats employeurs indiquant les dates précises d'activité (*expérience professionnelle dans le secteur privé : salarié, libéral, contrats aidés, associatif, contrat d'apprentissage...*)
- Attestation sur l'honneur complétée et signée par l'agent pour justifier un engagement citoyen : activités de bénévolat ou de volontariat (*listées à l'article L. 5151-9 du code du travail*)
- Attestation complétée et signée par l'association lorsque l'agent bénévole siège dans l'organe d'administration ou de direction ou participe à l'encadrement d'autres bénévoles (*association régie par la loi du 01/07/1901 déclarée depuis 3 ans au moins*)
- Justificatif d'admissibilité au concours de technicien
- Copie du diplôme le plus élevé
- Justificatif de préparation au concours de technicien
- Attestations de formation (CNFPT : 2 jours obligatoires / hors CNFPT y compris formations syndicales, colloques, séminaires, conférences) et/ou justificatifs de l'organisme de formation (si formations complètes ou annulées par l'organisme de formation). Les dispenses de formation de professionnalisation tout au long de la carrière doivent être transmises dans leur intégralité (formations suivies / dates / avis CNFPT)
- Compte-rendu de l'entretien annuel d'accompagnement ou de l'entretien annuel de suivi de l'année 2021 pour les agents en décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale (de 70 % à 100 % d'un service à temps plein)

DOSSIER DE PROMOTION INTERNE
Technicien territorial
RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR (suite)

Cocher les cases des pièces fournies

- Organigramme de la collectivité (avec nom de l'agent proposé)
- Courrier du CDG pour chaque année de proposition de l'agent au titre de la promotion interne de technicien (conditions remplies / non inscrit)
- Compte-rendu de l'entretien professionnel de l'année 2021 obligatoire ou justifier par écrit l'absence d'entretien professionnel 2021 en joignant le compte-rendu de l'entretien professionnel 2020
- Si l'agent est intercommunal : fournir un récapitulatif des grades, modes d'accès, quotités horaires, positions statutaires au sein de chaque collectivité « employeur » depuis la nomination jusqu'au 1^{er} janvier 2022 (*joindre les arrêtés correspondants*)

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES SERVICES
EN QUALITÉ D'AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC**

**Au regard des justificatifs fournis par l'agent
(arrêtés – contrats – attestations employeurs
ou autres justificatifs indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi)**

Je soussigné(e)

[Nom / Prénom].

[Fonction occupée au sein de la collectivité : Président ou Maire]

certifie que M. ou Mme

[Nom / Prénom du fonctionnaire proposé]

a été employé(e) en qualité d'agent contractuel de droit public au cours des périodes suivantes :
Attention : Les périodes d'emploi en qualité d'agent de droit privé ne doivent pas être inscrites dans ce tableau

Nom de l'établissement (préciser FPT-FPE-FPH)	Dates d'emploi	Justificatifs fournis Attention : seules les périodes attestées par un justificatif indiquant les dates précises d'emploi seront prises en compte	Total période (années-mois-jours)
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES SERVICES
EN QUALITÉ D'AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (suite)**

Au regard des justificatifs fournis par l'agent (arrêtés – contrats – attestations employeurs ou autres justificatifs indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi)			
Nom de l'établissement (préciser FPT-FPE-FPH)	Dates d'emploi	Justificatifs fournis <u>Attention :</u> seules les périodes attestées par un justificatif indiquant les dates précises d'emploi seront prises en compte	Total période (années-mois-jours)
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
TOTAL (à reporter au ④ du dossier)		

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 2022

Signature et cachet de la collectivité

ÉTAT RÉCAPITULATIF
EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

**Au regard des justificatifs fournis par l'agent
(contrats – attestations employeurs ou autres justificatifs
indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi)**

Je soussigné(e),

[Nom / Prénom].

[Fonction occupée au sein de la collectivité : Président ou Maire]

certifie que M. ou Mme
[Nom / Prénom du fonctionnaire proposé]

a été employé(e) dans le secteur privé au cours des périodes suivantes :

Pour information : les périodes d'emploi en qualité d'agent de droit privé doivent être inscrites dans ce tableau

Emploi occupé (salarié/libéral/contrat aidé/contrat associatif/contrat d'apprentissage...)	Dates d'emploi	Justificatifs fournis Attention : seules les périodes attestées par un justificatif précisant la date d'emploi seront prises en compte	Total période (années-mois-jours)
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au
.....	Du au

ÉTAT RÉCAPITULATIF

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PRIVÉ (suite)

**Au regard des justificatifs fournis par l'agent
(contrats – attestations employeurs ou autres justificatifs
indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi)**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 2022

Signature et cachet de la collectivité

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Engagement citoyen

Je soussigné(e)

[Nom / Prénom].

[Grade]

[Collectivité]

Atteste sur l'honneur que j'exerce une activité bénévole ou de volontariat listée à l'article L. 5151-9 du code du travail dans les conditions énoncées à l'article D5151-14 du code du travail :

- Service civique (six mois continus sur l'année civile écoulée et sur l'année précédente)**
[article L. 120-1 du code du service national]
- Réserve militaire opérationnelle (durée d'activités accomplies de quatre-vingt-dix jours sur l'année civile écoulée)** [article L. 4211-1 du code de la défense]
- Réserve citoyenne de défense et de sécurité (durée d'engagement de cinq ans)**
[2° et 3° de l'article L. 411-7 du code de la sécurité intérieure]
- Réserve communale de sécurité civile (durée d'engagement de cinq ans)**
[article 1er de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté]
- Réserve sanitaire (durée d'emploi de trente jours sur l'année civile écoulée)**
[article L. 3132-1 du code de la santé publique]
- Activités de bénévolat associatif (durée de 200 heures réalisées dans une ou plusieurs associations sur l'année civile écoulée, dont au moins 100 heures dans une même association).**
Le bénévole siège dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participe à l'encadrement d'autres bénévoles
[association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée depuis trois ans au moins]
- Aide apportée à une personne en situation de handicap ou à une personne âgée en perte d'autonomie (personne âgée de soixante-cinq ans privée de ressources suffisantes ou personnes âgée de plus de soixante ans reconnue inapte au travail)** [article L. 113-1 du code de l'action sociale et des familles]
- Activité de sapeur-pompier volontaire (signature d'un engagement de cinq ans)**
[articles L. 723-3 à L. 726-20 du code de la sécurité intérieure et loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers]

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Engagement citoyen (suite)

- Réserve citoyenne de l'éducation nationale (durée d'engagement continue ayant donné lieu à au moins 25 interventions appréciée sur l'année civile écoulée et l'année précédente)
- Réserve de la police nationale (durée d'engagement continue de trois ans ayant donné lieu à 75 vacations par an)
- Réserve citoyenne de la police nationale (durée d'engagement continue de trois ans d'engagement ayant donné lieu à 350 heures par an)
- Réserve civique et ses réserves thématiques mentionnées à l'article 1 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 (durée d'activité annuelle d'au moins 24 heures appréciée sur l'année civile écoulée et la précédente)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 2022

[Nom / Prénom]

Signature

ATTESTATION
Engagement citoyen (activités de bénévolat associatif)

Je soussigné(e)

[Nom / Prénom]

[Fonctions occupées au sein de l'association : Président ou secrétaire]

de déclarée le
[Nom de l'association régie par la loi du 1er juillet 1901]

Atteste sur l'honneur que M.....
[Civilité] [Nom / Prénom du bénévole]

exerce (ou a exercé) une activité bénévole au sein de l'association

[Nom de l'association]
pendant une durée de [au moins 100 heures]
[Nombre d'heures effectuées]
du au [Date d'exercice de l'activité bénévole sur l'année civile écoulée]

Je certifie que le bénévole siège dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participe à l'encadrement d'autres bénévoles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 2022

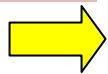
[Nom / Prénom]

Signature et cachet de l'association



Adresse collectivité

à compléter



Par l'employeur

Accusé de réception

PROPOSITION DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE TECHNICIEN

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne atteste avoir reçu le dossier de proposition en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude de :

Nom et Prénom du fonctionnaire **(à renseigner)** :
Par l'employeur

Dossier reçu au CDG le :

--

Le secrétariat de la promotion interne vous tiendra informé de la suite donnée à ce dossier.